

27 avr 2005 -02:00

Bons d'Etat - Campagne 2005-2006

Communiqué de presse du Ministre des Finances Didier Reynders

Communiqué de presse du Ministre des Finances Didier Reynders

Le Ministre des Finances Didier REYNDERS communique qu'il a autorisé le Trésor à passer un contrat de services pour assurer le placement des bons d'Etat pour la campagne 2005-2006. Le contrat concerne la concession exclusive, pour une période d'un an, du placement des bons d'Etat à un nombre limité d'établissements placeurs sélectionnés en fonction du montant qu'ils s'engagent à placer à un niveau de commission prédéterminé par le Trésor, sur base d'un cahier des charges établi par le Trésor. Les bons d'Etat sont émis quatre fois par an, aux mois de juin, septembre, décembre et mars. Les bons d'Etat sont des emprunts dont la souscription est réservée aux particuliers, qui se voient offrir là un instrument financier qui répond spécifiquement à leurs besoins. Sécurité et liquidité sont en effet les caractéristiques des bons d'Etat : ils sont émis par l'Etat fédéral et ils font l'objet d'une cotation journalière en bourse à l'initiative du Fonds des rentes, ce qui permet à tout moment aux investisseurs de les acheter ou de les vendre sur le marché secondaire. La période de souscription des bons d'Etat lors de la prochaine émission de juin sera du 26 mai au 3 juin 2005 (date de paiement : le 6 juin). Le Ministre des Finances annoncera ultérieurement quels seront les bons d'Etat émis lors de l'émission de juin. Les conditions d'émission seront annoncées ultérieurement.

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be